



Rabat le 21 décembre 2009

## COMMUNIQUE

Comme suite à une série de réunions bipartites tenues entre la direction de Redal et les partenaires sociaux, le Bureau Syndical porte, avec immense déception, à la connaissance de l'ensemble du personnel que la direction de Redal en la personne de M. Salim ENNAJI « DRH actuel » a décidé, pour des fins expectantes, de compromettre les intérêts de la Redal, en visant à déposséder son personnel, vraie source de richesse de l'entreprise au regard des managers chevronnés, de ses acquis inaliénables.

Par conséquent le Bureau Syndical, conscient de ses responsabilités et soucieux de la bonne marche de la société:

1. Indigne vigoureusement l'attitude de la direction en la personne du « DRH actuel » qui ne cesse de nourrir un climat malsain caractérisé par des promesses non tenues et une inconsidération totale des efforts incessants fournis par l'ensemble du personnel de Redal au fil des années ; ce qui dénote l'irresponsabilité et le déploiement d'un management dans une visée carriériste et opportuniste ;

2. Rejette catégoriquement la décision insensée et impubère du « DRH actuel » de réduire le taux des avancements de cette année à moins de 25%, soit 9 points de moins environ par rapport à l'année dernière ; c'est-à-dire 142 employés privés cette année de leur droit à l'avancement ;

3. Qualifie de « **mesquinerie managériale** » cette décision qui engendrera une « économie !!! » au profit de l'entreprise d'une moyenne de 22000,00 DH par mois, qui est l'équivalent de la charge salariale d'un seul départ à la retraite récupérée par la Redal et transformée en charge de travail supplémentaire à l'employé qui surmonte déjà des conditions de travail épineuses ;

4. Réprimande vivement cette décision immature qui altérera le fonctionnement du service au public et engendrera des clivages sociaux, une crise de confiance permanente et une démobilisation totale de tout le personnel ;

5. Souligne avec amertume et désolation que la direction déclare expressément au nom du « DRH actuel » que son dernier souci est le personnel ;

6. Considère qu'une telle décision entérine, encore une fois, une gestion des ressources humaines malveillante et outrancière basée sur l'exploitation farouche du personnel et la non reconnaissance de ses efforts ;

7. Appelle à une réunion extraordinaire du Conseil Syndical et de tous les militants le mardi 22 décembre 2009 à 18h 45mn au siège de l'UMT afin de décider ensemble des actions syndicales à entreprendre, pour pousser la direction à revoir sa décision provocatrice qui vise à instaurer un référentiel encourageant à réduire à néant les acquis du Personnel auquel doit tout manager responsable des récompenses honorables.

Rachid EL MENYARI  
Le Secrétaire National  
Chargé des études de la FNTD au Maroc  
Le Secrétaire Général UMT/FNTD - Redal S.A.